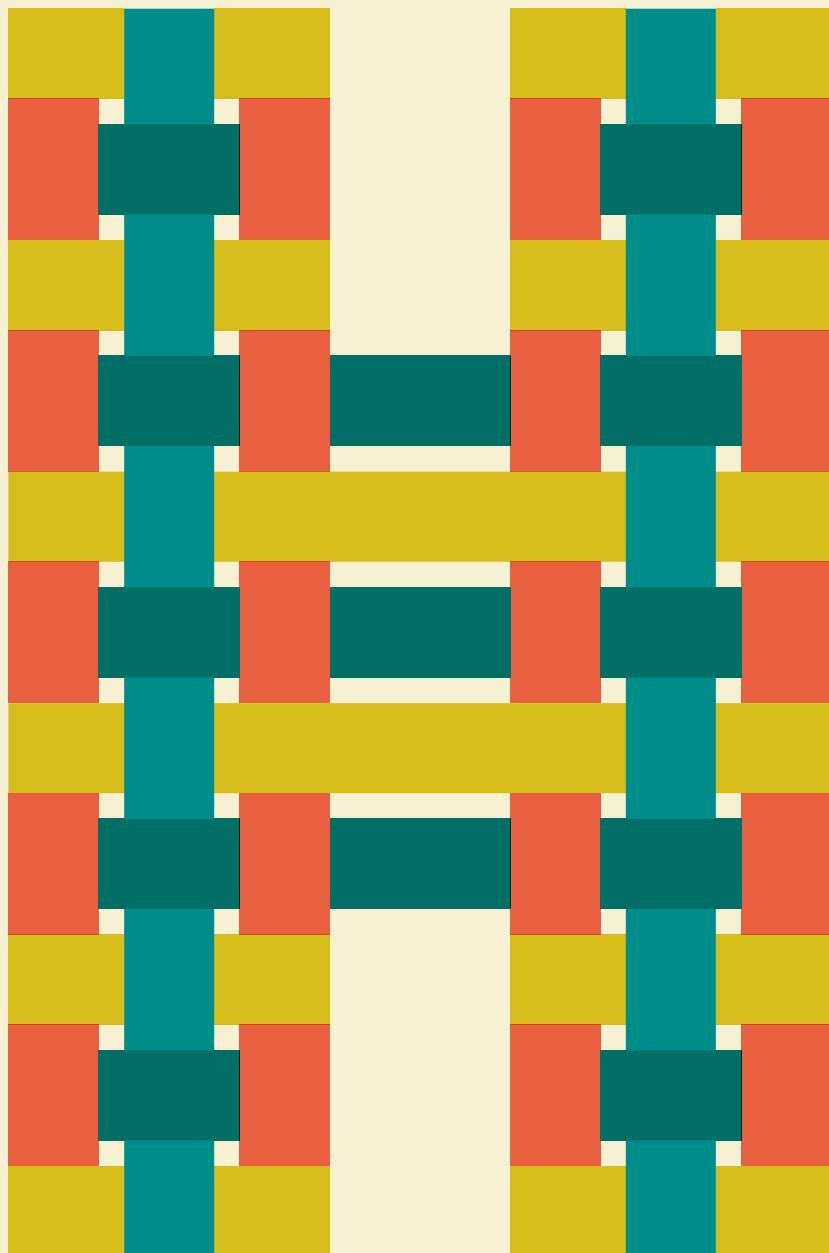


# Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE

Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)



Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

Les 9 sujets clés du SASB s'organisent autour de quatre rubriques, comme détaillé ci-dessous :

- A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250) ;
- B. Empreinte environnementale de la *supply chain* (CG-AA-430a) ;
- C. Conditions de travail dans la *supply chain* (CG-AA-430b) ;
- D. Approvisionnement en matières premières (CG-AA-440).

#### A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250)

Les § 2.2.1, 2.4.2, 2.5.1 et 2.6 de ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous.

##### 1. Conformité des substances réglementées (CG-AA-250a.1)

###### Principes généraux

Hermès prend toutes ses responsabilités de metteur sur le marché, pour garantir la conformité réglementaire de tous les produits vendus, dans tous les pays où elle opère. Deux activités principales permettent de respecter cet engagement, la veille et la validation des produits :

- ♦ une veille réglementaire qui s'opère par un grand nombre d'actions auprès des acteurs et qui est coordonnées par la Direction des Affaires Industrielles :
  - animation du Groupe de travail « Réglementation » du Comité Colbert,
  - participation au groupe de travail « Réglementation » de Francéclat (Porcelaine et Orfèvrerie), de la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie),
  - point réglementaire au moins une fois par an avec le CTC (Cuir), l'IFTH (Textiles), la FPPP (Porcelaine), la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie), la Fédération du Verre et du Cristal, la Fédération Horlogère,
  - prise en compte de la veille préparée par un prestataire spécialisé (Bureau Véritas) sur certains produits,
  - point deux fois par an (lors des Podium), avec toutes les filiales de la Maison, sur l'évolution réglementaire de chaque pays pour les produits. Tous les incidents éventuels sont traités dans ces réunions ;
- ♦ la validation des produits du point de vue réglementaire qui est effectuée à deux niveaux :
  - la mise à jour annuelle des cahiers des charges (CDC) produits, qui s'opère en prenant en compte tous les résultats de la veille réglementaire. Ces CDC incluent la conformité à la réglementation produits la plus exigeante du monde (tous les pays dans lesquels Hermès exporte des produits). C'est généralement la réglementation européenne qui est la plus exigeante, même si ce n'est pas toujours le cas.
  - tous les produits sont testés (en interne et/ou en externe), dans des laboratoires qualifiés, sur les critères techniques et selon les normes décrites dans les cahiers des charges produits.

###### Usage des substances réglementées

La liste des substances réglementées suivie par le groupe (RSL) est la liste des substances régulées à travers le monde. Le groupe a fixé comme cible le respect de la réglementation la plus exigeante, qui est généralement, la réglementation européenne. Cette liste est partagée au sein du Comité Colbert. Pour chaque substance apparaît le nom de la

substance, son numéro CAS, la limite la plus exigeante dans le monde, la norme de contrôle de la substance en laboratoire.

La liste de substances du groupe, les limites admises ainsi que les normes de contrôle, sont communes aux unités de production et s'appliquent aux fournisseurs. Plus précisément, les cahiers des charges produits (qui intègrent cette réglementation des substances) sont partagés avec les fournisseurs. La validation des produits fabriqués par les fournisseurs suit exactement le même circuit que les produits fabriqués par le groupe. Un bon exemple est celui des tanneries : le Métier cuir achète des peaux dans les tanneries du groupe, mais également une partie de ses besoins dans des tanneries externes. Le cahier des charges « cuir » est exactement le même dans les deux cas, et les nouvelles peaux issues des tanneries internes ou de celles des confrères suivent le même chemin de validation.

Hermès a mis en place des processus préventifs pour restreindre ou interdire certaines substances, notamment par la discussion et la signature avec le fournisseur du cahier des charges produits, qui contient toute la réglementation, et toutes les exigences techniques, ainsi que les méthodes de contrôle correspondantes.

###### Contrôle des matières et des produits

Pour ses matières premières Hermès adapte la fréquence et la nature des contrôles en fonction des volumes concernés. Pour des volumes très limités, le contrôle pourra être unitaire, mais il deviendra statistique pour des volumes plus importants. Suivant la nature des matières, qui peuvent être techniquement très différentes (cuirs, textiles, essences de parfumerie...), les volumes et l'historique des résultats qualité, une fréquence de prélèvement et de test est choisie par le service qualité pour assurer un niveau de confiance maximal dans la qualité des matières entrantes. En cas de résultat négatif, les marchandises sont bloquées et les prélèvements et contrôles multipliés.

En ce qui concerne les produits (qu'ils soient fabriqués en interne ou par des fournisseurs), la procédure groupe est exactement la même : l'objectif est de vérifier que la responsabilité de metteur sur le marché est assurée, avec un niveau de confiance maximale. Certains produits de la Maison font l'objet d'un contrôle unitaire sur certaines caractéristiques qui sont considérées comme critiques. D'autres sont vérifiées de façon régulière et d'autres encore de façon aléatoire. La très grande diversité des produits (maroquinerie, textiles, porcelaine, cristallerie, orfèvrerie, bijouterie, horlogerie, prêt à porter, parfumerie, orfèvrerie...) contraint à définir, pour chaque produit, un schéma de contrôle approprié, et la bonne fréquence.

Hermès utilise pour ces contrôles les services de laboratoires internes comme de laboratoires externes. Cette décision est prise en fonction de la charge des laboratoires internes mais aussi de la nature des mesures à effectuer.

En résumé, la procédure générique au sein du groupe (SOP) est qu'aucune matière première ni aucun produit ne sont approvisionnés sans qu'un cahier des charges soit défini et accepté par le fournisseur, et sans que la matière première ou le produit fini ait été testé selon ce cahier des charges.

###### Liste des substances réglementées

Comme expliqué plus haut, la liste des substance réglementée (RSL) est unique, et inclut toutes les substances qui sont ou pourraient être utilisées dans les produits. Pour chaque substance, c'est la régulation la

plus exigeante au monde qui est systématiquement retenue. L'objectif est de produire des produits conformes à la réglementation, quel que soit le pays dans lequel ils seront commercialisés.

La RSL est partagée au sein du Groupe de Travail du Comité Colbert. Cette liste de substances n'est pas diffusée en tant que telle. Une diffusion ne présenterait pas de grand intérêt, puisque cette liste ne contient que des informations publiques, car il s'agit de la collation de réglementations nationales ou fédérales.

#### **Conformité de la supply chain**

Toute matière première achetée comme tout produit acheté font l'objet d'un cahier des charges. Le cahier des charges est discuté et formellement approuvé par le fournisseur. Il inclut toute la réglementation correspondant à la matière et/ou au produit. Toute matière première achetée, comme tout produit acheté fait l'objet d'une validation technique incluant des mesures en laboratoire. Toute livraison (matières premières ou produit) fait l'objet d'un contrôle qualité adapté. Certaines fournitures (matières ou produits) sont accompagnées d'un certificat de contrôle, les mesures ayant été réalisées par le fournisseur, quand cette disposition est prévue au cahier des charges. Les fournisseurs de rang 1 s'engagent à développer la même approche (cahier des charges formel, procédures de contrôle, etc...) avec leurs propres fournisseurs (rang 2).

En cas de non-conformité au cahier des charges sur une matière première ou un produit, les marchandises sont bloquées et, généralement, un deuxième contrôle de vérification est lancé. Hermès n'utilise pas de marchandises non conformes dans ses fabrications. Elles sont donc retournées pour nouvelle fabrication ou réparation quand cela est techniquement possible.

#### **2. Gestion des risques liés à l'usage de produits chimiques (CG-AA-250a.2)**

##### **Principes généraux**

Le modèle artisanal d'Hermès fait que 61 % des objets de la Maison sont produits dans des ateliers internes et exclusifs, situés à 80 % en France. Les 39 % restant proviennent de fournisseurs dont la très grande majorité se trouve en France et en Europe. Ainsi, sur le top 50 des fournisseurs de matières ou de produits, 52 % sont en France, 42 % sont en Europe et seuls 7 % proviennent de pays plus lointains.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, la législation du travail impose une analyse du risque chimique et la mise en œuvre de moyens de protection des travailleurs. Dans les unités détenues en propre, comme dans celles des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que les analyses sont convenablement menées, les moyens de protection sont en place et utilisés.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, le régulateur national impose une limite pour les substances chimiques rejetées dans l'air, dans les effluents et dans le sol. Dans les propres unités de la Maison, comme dans celle des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que chaque entité connaît parfaitement les régulations auxquelles elle est soumise, que les moyens nécessaires pour les respecter sont en place, et que des contrôles réguliers permettent de vérifier que ces moyens fonctionnent.

Pour les quelques fournisseurs plus lointains, pour la majorité fournisseurs de matières, des audits réguliers permettent de vérifier la conformité réglementaire, en termes d'hygiène et sécurité, comme d'environnement. Dans le cas où la législation locale n'existe pas ou ne suffit pas, Hermès aide ses fournisseurs à adopter et à respecter la norme européenne.

##### **Mise en œuvre**

L'approche de la gestion du risque chimique est basée sur la législation qui, en France et en Europe, est généralement basée sur une approche *hazard based*.

L'utilisation d'une substance chimique bannie par une réglementation du type Reach, par exemple dans une tannerie française ou européenne, est un cas de figure qui ne manquerait pas d'être découvert soit par l'audit de l'entité, soit par un contrôle des produits. C'est tout l'intérêt d'audit régulier et approfondi, et aussi d'une fréquence appropriée de contrôle des produits.

L'outil principal de gestion du risque chimique est le cahier des charges du produit. Reflet fidèle et exhaustif de la réglementation la plus exigeante au niveau mondial, il recense toutes les exigences en termes de substances, les limites fixées, et les méthodes de contrôle labo correspondantes. La procédure commence par le partage de ce document avec le fournisseur (interne ou externe), se poursuit par un accord formel du fournisseur, et se termine par un contrôle de validation des premiers produits livrés. Lors de la « vie série », des contrôles à fréquence adaptée seront effectués.

Le choix des projets de réduction et/ou d'élimination des produits chimiques est principalement fondé sur une analyse des évolutions réglementaires à venir. C'est dans cet esprit que le groupe mène une veille réglementaire très stricte, en France comme à l'étranger.

Lorsqu'une menace d'évolution de la réglementation pèse sur une substance ou une famille de substances, un planning de décision estimatif est établi, ce qui calibre les travaux à mener et le temps disponible.

Hermès met en place pour chacune de ses filières d'achats (une soixantaine) un objectif de certification par des tierces parties. Par exemple :

- ◆ 100 % des cuirs exotiques d'élevage certifiés ICFA (crocodiliens) et SAOBC (autruches) ;
- ◆ certification RJC sur les métaux et pierres précieuses ;
- ◆ certification SA 8000 du fabricant OuterWear le plus important du Prêt-à-Porter Femmes ;
- ◆ certification ISO 14001 du fabricant le plus important de manteaux en cachemire ;
- ◆ LWG pour les cuirs ;
- ◆ GOTS pour le coton du packaging.
- ◆ FSC pour les fibres cellulosiques (viscose).

Comme détaillé au § 2.4.2, l'objectif 2024 du groupe est d'avoir 100 % des filières textiles et cuirs certifiés.